

## CERTIFICAT DE CONFORMITE DU CONTROLE DE LA PRODUCTION EN USINE

**CE N° 0380-CPR-4236**

Conformément au Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 09 mars 2011 (Règlement des produits de la Construction ou RPC) établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, ce certificat s'applique au(x) produit(s) :

### **BOIS DE STRUCTURE A SECTION RECTANGULAIRE**

Classement visuel

Traitement préservation CL 2 à 3.1

**Mis sur le marché sous le nom ou la marque commerciale  
PROVEDI INDUSTRIE**

**et fabriqué dans l'usine située  
69870 ST NIZIER D'AZERGUES**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites à l'Annexe ZA de la norme harmonisée

**NF EN 14081-1 +A1 (avril 2011)**

sous système 2+ sont appliquées et que le contrôle de production en usine, dont le fabricant et responsable, est évalué par FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, comme étant conforme aux exigences applicables.

Ce certificat est délivré, par FCBA, pour la première fois le 12/02/2014 et, sauf retrait ou suspension, par l'organisme notifié, demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr) dans la rubrique Marquage CE/RPC.

Pour l'Organisme Certificateur,

Le Directeur Certification  
**Alain HOCQUET**



**Délivré le 20/04/2017**

**Numéro de Certificat : 0418/2017**

*Annule et remplace le n° : 0231/2016*